

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL  
Établissement Public de l'État  
73 avenue de Paris  
94165 Saint-Mandé cedex

Code TVA de l'IGN : FR 1810067019  
Code nomenclature : 67.05  
Code CPV : 72230000

Représenté par M. Patrice PARISE, son directeur général, nommé par  
décret du 6 mars 2008 (journal officiel du 7 mars 2008)

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de développements informatiques sur des logiciels open-source du domaine de la géomatique**

Marché conclu en application des articles 33, 57 à 59 et 76  
du code des marchés publics  
(décret n° 2006-975 du 1er août 2006)

**DATE LIMITE DES REMISES DES OFFRES : le 16 septembre 2010 à  
16h00 (heure de paris)**

#### SERVICE RESPONSABLE DE LA PASSATION DU MARCHÉ

Secrétariat Général  
Service des Achats et Marchés  
Département des Marchés  
2/4 avenue Pasteur  
94165 SAINT MANDE CEDEX

Le présent R.C. comporte 11 feuillets numérotés de 1 à 11.

## **SOMMAIRE**

|                                                                                              |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b><u>ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE.....</u></b>                                       | <b><u>3</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION.....</u></b>                                    | <b><u>5</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 3 - ATTRIBUTION.....</u></b>                                                   | <b><u>5</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 4 - DURÉE DE L'ACCORD-CADRE.....</u></b>                                       | <b><u>5</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 5 - ESTIMATION DU MARCHE.....</u></b>                                          | <b><u>5</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 6 - MODE DE RÈGLEMENT.....</u></b>                                             | <b><u>5</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 7 - LANGUE.....</u></b>                                                        | <b><u>6</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</u></b>                                  | <b><u>6</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 9 - VARIANTES.....</u></b>                                                     | <b><u>6</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 10 - REMISE DES PROPOSITIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE.....</u></b>                | <b><u>6</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 11 - OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</u></b> | <b><u>8</u></b>  |
| <u>11-1 EXAMEN DES CANDIDATURES.....</u>                                                     | <u>8</u>         |
| <u>11-2 EXAMEN DES OFFRES .....</u>                                                          | <u>9</u>         |
| <b><u>ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DU MARCHE.....</u></b>                                        | <b><u>9</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 13 - CANDIDATS ELIMINES.....</u></b>                                           | <b><u>9</u></b>  |
| <b><u>ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</u></b>                               | <b><u>10</u></b> |

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE**

Le présent accord-cadre, a pour objectif de définir les termes régissant la passation des marchés subséquents qui seront conclus au cours de la période fixée à l'article 4 ci-dessous.

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de développements informatiques à caractère évolutifs et correctifs portant sur des logiciels « open-source » relevant du domaine de la géomatique.

Ces développements traduiront les besoins de l'IGN dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre de la directive INSPIRE (<http://inspire.jrc.ec.europa.eu>) ;
- Besoins spécifiques liés aux marchés Géoportail (<http://www.geoportail.fr> et <http://api.ign.fr/geoportail>) ;
- Besoins propres liés à l'activité de production du pouvoir adjudicateur.

**Compte tenu de la rapide évolution des technologies et logiciels open-source du domaine de la géomatique, les candidats trouveront ci-dessous, une première liste, non exhaustive et non contractuelle, de logiciels pouvant faire l'objet des évolutions et correctifs précédemment évoqués :**

### **Services de données géo-spatiales :**

- Geoserver (<http://geoserver.org>)
- MapServer (<http://mapserver.org>)
- Deegree (<http://deegree.org>)

### **Services de traitement de méta-données géo-spatiales**

- GeoNetwork (<http://geonetwork-opensource.org>)
- MDWEB (<http://www.mdweb-project.org>)

### **Clients légers de visualisation de données géo-spatiales**

- OpenLayers (<http://openlayers.org>)
- OpenScales (<http://openscales.org>)

### **Clients lourds de visualisation de données géo-spatiales**

- QuantumGIS (<http://qgis.org>)

### **Librairies et logiciels de traitement de données géo-spatiales**

- GeoTools (<http://geotools.org>)
- GeoToolkit (<http://www.geotoolkit.org>)
- PostGis (<http://postgis.org>)

## ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

Il s'agit d'une procédure d'Appel d'offres ouvert européen soumis aux dispositions des articles des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics (Décret n° 2006-975 du 1er août 2006).

La consultation donnera lieu à la signature d'un accord-cadre conformément à l'article 76 du code des marchés publics, l'accord-cadre sera multi-attributaires.

## ARTICLE 3 - ATTRIBUTION

L'accord-cadre est attribué à **5 (cinq)** opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

## ARTICLE 4 - DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable par reconduction expresse par nouvelles périodes de un an sans que sa durée totale excède **quatre ans**.

Trois mois au moins avant l'échéance de chaque période, l'IGN fait part aux titulaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention de renouveler ou non le marché.

## ARTICLE 5 - ESTIMATION DU MARCHÉ

A titre indicatif et non contractuel, le budget envisagé pour la réalisation des prestations est de 250 000 euros hors taxes pour l'année 2010.

## ARTICLE 6 - MODE DE RÈGLEMENT

L'unité monétaire du présent marché est l'euro.

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au moment du fait générateur.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les paiements seront effectués par virement administratif dans un **délai global maximal de trente jours**.

En cas de dépassement de ce délai, les intérêts moratoires seront calculés selon le taux légal en vigueur, augmenté de deux points, conformément aux dispositions du décret n°2002-232 du 21 février 2002.

Les marchés sont financés sur le budget de l'IGN constitué d'une dotation de l'Etat et de ses recettes commerciales.

Le marché est traité à prix forfaitaires et fermes.

## **ARTICLE 7 - LANGUE**

Tous les documents du marché sont rédigés en langue française.

## **ARTICLE 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **ARTICLE 9 - VARIANTES**

Les variantes sont autorisées dans le cadre des offres des marchés subséquents

## **ARTICLE 10 - REMISE DES PROPOSITIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Les remises de plis s'effectuent **exclusivement par voie électronique** sur la plateforme [www.marches-publics.info/](http://www.marches-publics.info/).

Les conditions générales d'utilisation de cette plateforme sont détaillées sur le document «**Annexe 1 au règlement de consultation - conditions du dépôt d'une offre dématérialisée**».

## **CONDITIONS DE REMISE DES PROPOSITIONS**

**Les propositions doivent être remises avant le :  
16 septembre 2010 à 16 heures (heure de Paris)**

L'intégralité du dossier devra être téléchargée avant la date et heure limites.  
Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Le candidat peut envoyer une **copie de sauvegarde**, dans les mêmes délais, à l'adresse ci-dessous indiquée, sur support papier ou sur support physique électronique.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

**« Copie de sauvegarde »**

**« Accord-cadre relatif aux prestations de développement informatiques portant sur des logiciels open-source du 16 septembre 2010 – 16 heures (heure de Paris) » :**

Un candidat ne peut pas présenter à la fois une offre dématérialisée et une offre sur support physique ne portant pas la mention « copie de sauvegarde » ; cela constituerait un motif d'élimination.

Les réceptions sont assurées du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures, le vendredi de 9 heures à 16 heures, à l'adresse suivante :

Institut Géographique National  
Service Achats et Marchés  
Département des Marchés  
Bât. N – pièce 113  
2-4 avenue Pasteur  
94165 Saint-Mandé cedex

**→ afin de faciliter la lecture des documents, il est demandé aux candidats de présenter séparément les éléments de la candidature et les éléments de l'offre comme indiqué ci-dessous :**

**Candidature :**

- La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4).
- La déclaration du candidat (DC5) :

Le candidat renseignera obligatoirement les rubriques suivantes :

D-1-1 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxes des trois dernières années,

D-2 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, fournir une copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet,

F-1 : Le candidat indiquera les capacités, les moyens techniques dont il dispose de façon générale. Il décrira également ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement, indication des titres d'études et/ ou de l'expérience professionnelle des responsables et des exécutants pour le type de prestation envisagée (la composition spécifique de l'équipe dédiée au présent marché doit figurer dans la seconde enveloppe – offre-mémoire justificatif)

F-2 : le candidat indiquera les références de prestations de même nature que celles objet du marché, ces références devront mettre en évidence son expérience spécifique concernant les logiciels open-source du domaine de la géomatique. Il indiquera également son implication éventuelle sur ces logiciels (droits de commit, pilotage de projet, etc.)

H et J le cas échéant.

*Les documents demandés sont des pièces obligatoires. En leur absence, le représentant du Pouvoir Adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur candidature conformément à l'article 52 du code du marché public.*

## **Offre :**

- L'acte d'engagement (DC8),
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.), accepté sans aucune modification, paraphé et signé. Tout candidat qui aura raturé et/ou rectifié ce document sera éliminé,
- Le ou les documents relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat concernant la signature des documents de la consultation.
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B).
- **Un mémoire justificatif comprenant les éléments suivants :**
  - Présentation de l'organisation que le candidat entend mettre en œuvre pour assurer la réalisation des marchés subséquents.
  - Un barème indicatif de prix
  - Une proposition technique préliminaire, portant sur un service ou client parmi ceux listés à l'article 1. Cette proposition technique décrira succinctement les étapes nécessaires pour assurer la compatibilité du logiciel choisi avec les guides techniques de la directive INSPIRE.

Le candidat portera une attention particulière aux guides techniques suivants :

- Guide Technique lié aux services de visualisation  
[http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Network\\_Services/Technical\\_Guidance\\_View\\_Services\\_v2.12.pdf](http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Network_Services/Technical_Guidance_View_Services_v2.12.pdf)
- Guide Technique lié aux services de découverte  
[http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Network\\_Services/Technical\\_Guidance\\_Discovery\\_Services\\_v2.12.pdf](http://inspire.jrc.ec.europa.eu/documents/Network_Services/Technical_Guidance_Discovery_Services_v2.12.pdf)

Les documents seront, de préférence, non agrafés afin de faciliter leur copie.

## **ARTICLE 11 - OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### ***11-1 Examen des candidatures***

Les candidatures qui ne sont pas recevables au sens de l'article 43 du code des marchés publics seront éliminées.

**Les candidatures recevables seront appréciées en fonction des références présentés, des moyens humains et techniques proposés.**

Les candidats :

- qui n'ont pas qualité pour présenter une offre,
- ou dont les capacités apparaissent comme insuffisantes
- ou qui n'ont pas fourni dans les délais impartis les documents demandés par le pouvoir adjudicateur en application de l'article 52 du code des marchés publics, seront éliminés.

### **11-2 Examen des offres**

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- |   |                                                     |           |
|---|-----------------------------------------------------|-----------|
| - | Evaluation de la proposition technique préliminaire | 70 points |
| - | Organisation proposée                               | 30 points |

## **ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Les candidats à qui l'accord-cadre sera attribué disposent d'un délai de 5 jours à compter de la demande (date figurant sur l'avis de réception) du Pouvoir Adjudicateur pour fournir :

la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6)

les documents listés dans la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé  
une attestation sur l'honneur que les obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés sont respectées au sens des articles L323-1, L3223-8-5 et L323-8.2 du Code du Travail

A défaut de production de document ou de dépassement du délai, l'offre sera rejetée conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés Publics.

## **ARTICLE 13 - CANDIDATS ELIMINES**

Tout candidat éliminé sera avisé par lettre recommandée ou par messagerie électronique avec avis de réception. Conformément à l'article 80 du code des marchés publics, les candidats seront informés du **motif de rejet** de leur candidature ou de leur offre, le nom de l'attributaire du marché et les motifs ayant conduit aux choix de cette offre.

L'IGN informera également les candidats évincés du délai minimum qu'il respectera avant de signer le marché.

## **ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus :

### **Renseignements techniques :**

**Didier RICHARD**  
**Emmanuel SEGUIN**

**Courrier électronique :** [marches-publics@ign.fr](mailto:marches-publics@ign.fr)

### **Renseignements administratifs :**

**Christine TIPHENE**

**Courrier électronique :** [marches-publics@ign.fr](mailto:marches-publics@ign.fr)

Nb : plus aucune question ne sera prise en compte six jours avant la date limite de remise des propositions.